

Les syndicats indépendants

Depuis une dizaine d'années, on assiste à une reconfiguration du paysage syndical, avec l'apparition et le développement de syndicats indépendants de l'Autorité palestinienne.

L'Union syndicale Solidaires a tissé des liens avec des syndicats indépendants, au sein du Réseau Syndical International de Solidarités et de Luites (RSISL) :

- **La GFIU** : General Federation of Independent Unions, qui s'organise en Cisjordanie dans de nombreux secteurs (et compte 20.000 membres)

- **La Communication Workers Unions**, fédération des travailleur.euses de la communication, à laquelle adhère le syndicat de la poste palestinienne (PPSWU).

Nous travaillons aussi avec :

- **L'Arab Workers Union**, qui syndique des travailleur.euse-s en Israël, principalement dans la région de Nazareth, notamment dans le secteur des télé-communications.

- **New Unions** : forte de 10 000 membres et 24 syndicats, elle effectue beaucoup de travail sur les entreprises frontalières en Israël, et sur les conditions de passage des checks-points.

Il existe aussi des syndicats sectoriels et des comités de luites comme lors de la grève des enseignant.e.s en 2016. Pour soutenir ces syndicats, des délégations ont été organisées, des syndicalistes palestinien.ne.s sont venu.e.s en France.

L'Union syndicale Solidaires diffuse régulièrement des informations sur leurs luites : grèves des enseignant.e.s en Cisjordanie, mouvement contre la loi de sécurité sociale, grèves générale des travailleur.euses arabes en Israël contre la destruction des maisons... Nous participons aussi à la constitution d'un réseau syndical européen. **Relayer ces luites et mener des actions de solidarité avec celles-ci, permet de briser les tentatives de maintien dans l'isolement de ces travailleur.euse.s.**

La campagne BDS

Cette campagne Boycott, Désinvestissement, Sanctions est issue d'un appel de 170 organisations de la société civile palestinienne en 2005. **C'est une campagne internationale, anti-raciste, et non-violente** qui demande l'application du droit international, sur le modèle de celle portée contre l'Apartheid en Afrique du Sud. **Ses objectifs sont de mettre fin à l'occupation, à la colonisation et démanteler le Mur jugé illégal par la Cour Internationale de Justice depuis 2004 ; de faire reconnaître les droits fondamentaux des citoyen.e.s Arabes-Palestinien.ne.s d'Israël à l'égalité complète et de faire respecter, protéger et promouvoir les droits des réfugié.e.s palestinien.ne.s à revenir dans leurs foyers et propriétés.** Plusieurs campagnes ont porté leurs fruits, avec des entreprises comme Orange ou Veolia qui ont désinvesti d'Israël.

Dans Solidaires

En tant que syndicalistes, nous pouvons agir :

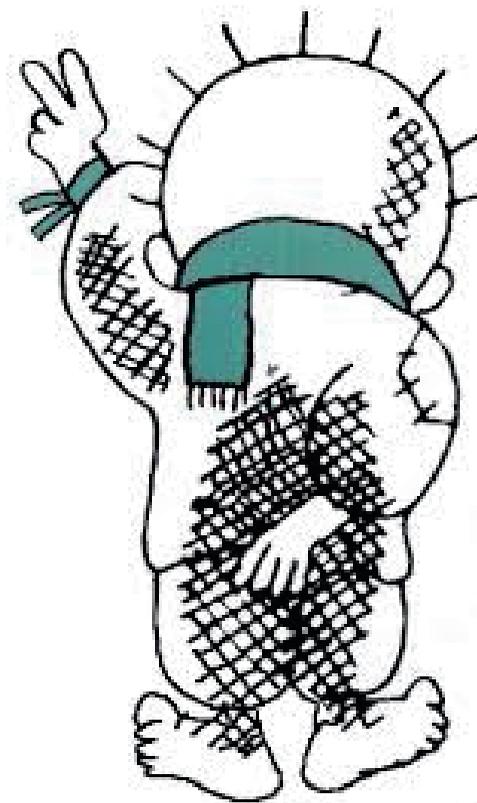
- ▶ en soutenant les grèves qui ont lieu dans nos secteurs, et en nouant des contacts avec des syndicats palestiniens
- ▶ en diffusant le matériel de la commission internationale dans nos syndicats et lieux de travail, en organisant des formations sur la question (s'adresser au CEFI)
- ▶ en initiant des actions de BDS sur nos lieux de travail : refus d'attribution de marchés à certaines entreprises, boycott de certains produits...
- ▶ en s'impliquant au niveau des unions locales ou départementales dans les collectifs locaux de solidarité (notamment BDS)

Pour en savoir plus, sur le site de Solidaires, rubrique « A l'international ».

Pour contacter le groupe de travail Palestine : palestine@solidaires.org

PALESTINE

COMMENT ÊTRE SOLIDAIRES ?



Une brochure de la
commission International

Union
syndicale
Solidaires

A l'origine de la lutte du peuple palestinien

En 1917, la Grande-Bretagne, répondant aux demandes des organisations sionistes, se prononce pour l'instauration d'un foyer national juif en Palestine (déclaration Balfour). En 1947, la partition de la Palestine mandataire en 3 entités est alors décidée par l'ONU avec un Etat « juif », un Etat « arabe » et Jérusalem sous contrôle international, spoliant les palestinien.ne.s de leurs terres et de leur auto-détermination. L'Etat d'Israël a occupé de plus en plus de territoires en expulsant les palestinien.ne.s comme en 1948 (c'est la Nakba, "catastrophe" pour les palestinien.ne.s) ou en 1967. **Les réfugié.e.s, qui vivent dans des camps de l'UNWRA, demandent toujours l'application du droit au retour sur leurs terres.** L'ONU est restée dans l'idée du partage initial et a condamné les occupations successives à travers de nombreuses résolutions.



Que sont les territoires occupés ?

La Cisjordanie est divisée en zones (A, B, C) sous contrôle palestinien, mixte, ou israélien, entourée par le mur de séparation. **Les incursions de l'armée y sont fréquentes. La bande de Gaza, séparée du reste des territoires, est sous blocus depuis 10 ans** et a subi trois guerres, avec de nombreuses victimes civiles, des destructions massives de maisons, d'hôpitaux, d'écoles, de mosquées. **C'est une véritable prison à ciel ouvert où 80% des habitant.e.s vivent sous le seuil de pauvreté.**

Pourquoi parle-t-on d'apartheid ?

La population palestinienne, dans l'ensemble des territoires, **vit une situation de discrimination qui est inscrite dans la loi** : elle n'a pas de droits politiques ou alors des droits politiques différents des citoyen.ne.s juifs et juives d'Israël. Elle n'a pas la liberté de mouvement, elle est soumise à une réglementation qui permet les expulsions de logement et de terres dans tous les lieux convoités pour l'installation de nouvelles colonies. L'apartheid se définit juridiquement comme **"tout régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime"**. Cela correspond parfaitement à la situation. Par ailleurs la Cour Pénale Internationale qualifie le crime d'apartheid comme un crime contre l'humanité.

Quelle est la situation économique ?

Le développement économique est très difficile. L'économie informelle reste très importante, et les chiffres du chômage sont alarmants (26% en Cisjordanie et 41% à Gaza). **De nombreuses activités ne sont autorisées qu'à des entreprises israéliennes** (par exemple les fréquences qui permettent l'internet mobile, la production d'électricité solaire...). L'agriculture connaît des difficultés à cause de la confiscation des terres par les colons. De très nombreux produits sont donc importés. Cela conduit à des prix très élevés : ceux d'Israël alors que les salaires palestiniens sont moins importants. L'eau courante n'existe pas dans les villes et villages palestiniens. **La permanence du conflit amène des destructions d'infrastructures, y compris celles qui ont bénéficié de financements de l'Union européenne.**

La situation des travailleur.euse.s

Pour aller travailler en Israël, de nombreux.se.s travailleur.euse.s de Cisjordanie sont contraint.e.s de passer les check-points chaque jour (où ils et elles font la queue de 3h à 7h du matin). Les interdictions de passage sont fréquentes et les contrats précaires. **Des cotisations sociales sont prélevées sur leurs salaires sans protection ni droit en échange.** Des cotisations syndicales sont aussi prélevées et versées à la Histadrout (le principal syndicat israélien) qui ne défend pas les palestinien.ne.s et est censé, par accord, en reverser une partie au syndicat officiel palestinien, la PGFTU - liée à l'Autorité Palestinienne (AP). Certain.e.s travailleur.euse.s sont aussi embauché.e.s de façon précaire dans les colonies de Cisjordanie. **Les travailleur.euses arabes en Israël sont discriminé.e.s et relégué.e.s la plupart du temps à des tâches ou postes subalternes.**

En Palestine les femmes restent en général 4 fois moins salarié.e.s que les hommes. Le salaire moyen est de 68 shekels par jour, soit environ 17,70 euros. **La politique économique de l'AP conduit à un accroissement important des inégalités sociales**, la majorité de la population se voit précarisée, appauvrie et endettée alors qu'une minorité de palestinien.ne.s étroitement lié.e.s à l'autorité palestinienne s'enrichit. **Le secteur public, premier employeur de Palestine jusqu'ici, connaît gel des embauches et des salaires.** L'AP conduit également depuis janvier 2015 des réformes antisociales : loi restrictive sur l'activité syndicale, loi du travail qui simplifie les licenciements, loi fiscale défavorable aux travailleur.euse.s pauvres et favorable aux entreprises du secteur privé, privatisation des retraites, instauration d'une assurance maladie payante pour ceux et celles qui bénéficient jusqu'ici d'une protection sociale traditionnelle (agents publics)...